

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
**ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Procès-verbal de la **0626<sup>e</sup>** séance  
tenue le **15 mars 2021 à 14 heures**  
par visioconférence

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et aux communications stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, Mme Sylvie Dubois, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémour, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Isabelle Brault, M. Philippe Comtois, M. Maximilien Debia, Mme Diana Dimitrova, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, M. Dominic Forest, M. Jonathan Goldman, M. Robert Kasisi, M. Yan Kestens, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, Mme Josette Noël, Mme Tiiu Poldma, Mme Vardit Ravitsky, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Hugo Soudeyns, M. Gilles Soulez, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Bilkis Vissandjée ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Liliette Michel, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Asma Bouikni, M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, Mme Éloïse Johnson, Mme Rafaëlle Pons ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. François Champagne, M. Yvan Dumais, Mme Caroline Faucher, Mme Audrey Laplante, Mme Monique Pagé, M. Luc Stafford, Mme Isabelle Thomas, Mme Lyse Turgeon.

EXCUSÉS : un doyen : M. Carl-Ardy Dubois ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Francis Beaudry, Mme Nathalie Bureau, M. David Décary-Héту, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, M. Stéphane Ouellet ; les représentants du personnel enseignant : M. Kenneth George, M. Michaël Séguin, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; une représentante des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

---

## COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

### Nominations récentes

Aucune

### Fins de mandat

Aucune

### AVIS DE DÉCÈS

#### Faculté de médecine

M. Michel Bergeron, professeur émérite au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine, décédé le 28 février 2021.

Mme Léa Brakier-Gingras, professeure émérite au Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine, décédée le 21 janvier 2021.

M. Jean Milot, professeur émérite au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine, décédé le 14 février 2021.

#### Faculté des arts et des sciences

Mme Paule Rolland-Thomas, professeure honoraire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 15 janvier 2021.

#### École de santé publique

M. Paul Lamarche, professeur honoraire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique, décédé le 7 février 2021.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

AU-0626-1

### **ORDRE DU JOUR**

2021-A0021-0626<sup>e</sup>-625

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2021-A0021-0626<sup>e</sup>-625.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0625<sup>e</sup> séance intensive tenue le 25 janvier 2021
3. Affaires découlant du procès-verbal

4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. COVID-19 : information et discussion
8. Élection d'un professeur ou d'une professeure à la Commission des études
9. Proposition de création d'un Comité d'accompagnement de la planification stratégique (CAPS)
10. Rapport d'étape de la Mission du recteur sur la liberté d'expression à l'Université de Montréal
11. Plan de développement durable
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
12. Prochaine séance : Le 19 avril 2021, à 14 heures
13. Clôture de la séance

AU-0626-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0625<sup>e</sup> SÉANCE INTENSIVE TENUE LE 25 JANVIER 2021**

La modification suivante est apportée au procès-verbal : à la page 14, au deuxième paragraphe sous le point AU-0625-10, à la cinquième ligne, le mot « aide » est supprimé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0625<sup>e</sup> séance intensive tenue le 25 janvier 2021, tel que modifié.

AU-0626-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général invite Mme Stéphanie Gagnon, directrice générale des bibliothèques, à faire le suivi de questions relatives aux bibliothèques, mentionnées à la page 8 du procès-verbal de la séance précédente.

Relativement à la question de Mme Dimitrova concernant Proquest et l'accès aux livres électroniques, Mme Gagnon assure que la direction des bibliothèques partage la préoccupation de donner le plus vaste choix de livres électroniques possible. Elle rappelle que la collection des bibliothèques compte plus de 650 000 livres électroniques, ce qui représente une collection ambitieuse, et explique que la collection est développée surtout en fonction de la demande, mais aussi en réponse à des besoins spécifiques. Elle invite la communauté universitaire à communiquer avec les bibliothécaires disciplinaires

pour tout besoin. En l'occurrence, des discussions ont lieu avec Mme Dimitrova pour voir comment répondre aux besoins spécifiques exprimés. Par ailleurs, elle rappelle que le prêt entre bibliothèques pour faire appel aux titres d'autres universités a été rétabli en septembre 2020 après une pause de quelques mois liée à la crise de la COVID. Pour ce qui est de la question de M. Boismenu relative à l'intégration d'un logiciel commercial de réserve électronique au service des bibliothèques, il s'agit d'une suggestion judicieuse que la direction des bibliothèques évalue pour faire en sorte que le service actuel de réserve électronique soit simplifié et plus accessible. On considère la possibilité d'intégrer les logiciels de gestion de réserve électronique qui sont de plus en plus répandus dans les bibliothèques universitaires au Québec et au Canada. Comme cela représente des changements dans la diffusion des documents pour les professeurs, on prend le temps de bien analyser la question avant de donner suite, le cas échéant.

AU-0626-4     **CORRESPONDANCE**  
2021-A0021-0626°-630

Le secrétaire général mentionne une correspondance adressée indirectement aux membres de l'Assemblée concernant l'amiante. Il rappelle que le règlement de régie interne prévoit le dépôt de questions écrites à l'Assemblée universitaire ; cependant, pour qu'elles soient recevables à la période de questions, elles doivent être posées par des membres de l'Assemblée. Dans le cas de la présente lettre, les signataires ne sont pas membres de l'Assemblée, c'est la raison pour laquelle le document a été déposé au point correspondance. Le règlement de régie interne indique d'autre part que sont admissibles au point correspondance les points pour lesquels l'Assemblée a juridiction, ce qui n'est pas le cas ici. Toutefois, la question de l'amiante ayant été discutée à l'Assemblée, il a été jugé approprié que la correspondance soit transmise pour information aux membres de l'Assemblée universitaire.

AU-0626-5     **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0626-5.1   **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la réunion de l'Assemblée universitaire.

Il commence son rapport en faisant état de l'avancement de plusieurs dossiers institutionnels. Pour ce qui est de la Mission du recteur sur la liberté d'expression à l'Université de Montréal, qui fera l'objet d'un rapport d'étape au point 10 de l'ordre du jour : tous les membres ont été nommés, ses audiences ont débuté et un site Web a été lancé. Le recteur observe que cette Mission s'avère particulièrement pertinente dans le contexte des discussions qui touchent ce sujet dans les médias, dans le rapport du Scientifique en chef, et au sein de l'Université Laval qui vient de publier un énoncé de principe à cet égard. Il espère que l'UdeM pourra également publier un énoncé de principe à l'issue de cette Mission.

Par ailleurs, la démarche relative à la planification stratégique est lancée et un site Web est en cours de réalisation. Le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques proposera, au point 9 de l'ordre du jour de la présente séance, la création d'un comité d'accompagnement de la planification stratégique dont plusieurs membres seront nommés par l'Assemblée universitaire.

Enfin, la planification stratégique sur le développement durable 2021-2023, qui sera présentée au point 11, constitue un des éléments clés de la vision de l'UdeM. Elle pose les bases d'une véritable culture du développement durable, au sens large, en lien avec des objectifs clairs et mesurables, appuyés sur le programme de développement durable de l'ONU pour l'horizon 2030. Il espère que l'Assemblée s'engagera dans le processus qui s'amorce visant à établir des objectifs et des cibles.

Sur le plan des relations gouvernementales, beaucoup de discussions et de rencontres ont eu lieu avec les instances fédérales et provinciales dans le contexte de la présentation prochaine du budget provincial ainsi que du premier budget fédéral depuis près de deux ans, en particulier pour d'importants projets structurants qui pourraient recevoir l'appui de ministères concernés.

Le recteur termine son rapport en mentionnant les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions, dont notamment deux prix très prestigieux, soit le prix Killam 2021 en sciences de la santé, décerné à Michel Bouvier, professeur au Département de biochimie et médecine moléculaire et directeur général de l'IRIC ; et le Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques, remis par le Conseil des arts du Canada, décerné à Luc Courchesne, professeur honoraire à l'École de design de la Faculté de l'aménagement. Sur le plan des concours internes, il mentionne l'octroi, au cours du dernier mois, par le Service aux étudiants, de près de 900 000 \$ en bourses à près de 450 étudiants. De plus, onze bourses d'excellence COVID, pour tous les secteurs de l'Université, ont été octroyées à l'issue d'un concours lancé à l'interne par les études supérieures et postdoctorales en collaboration avec le vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation ainsi que le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études.

Enfin, le recteur souligne l'anniversaire de CISM, la radio du campus, qui célèbre cette semaine son 30<sup>e</sup> anniversaire.

#### AU-0626-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

La présidente des délibérations fait une précision concernant les règles régissant le point information provenant d'autres membres de l'Assemblée universitaire. Sous ce point sont généralement présentées des informations pouvant provenir de membres de l'administration ainsi que des autres membres de l'Assemblée, qui concernent l'ensemble de la communauté universitaire. Elle invite les membres à débiter par la présentation des informations pertinentes et à ensuite ajouter des éléments de contexte. Elle précise que son intention n'est pas de censurer, mais de s'assurer du bon déroulement de l'Assemblée.

Mme Béliveau informe qu'a été lancée aujourd'hui, sous l'égide du Bureau de la promotion de la qualité, une enquête destinée à tous les professeurs et chargés de cours, de même qu'à un échantillon de 10 000 étudiants. Cette enquête vise à alimenter une réflexion sur l'enseignement et l'apprentissage à l'UdeM après la crise sanitaire. On souhaite évaluer ce qu'on a appris dans cette crise en matière d'enseignement et ce qui pourrait être mis en place pour aider au développement de l'innovation en enseignement, notamment par rapport aux diverses approches pédagogiques qui sont apparues pendant cette période de crise sanitaire. Elle invite les membres de l'Assemblée universitaire à y participer et à en informer leurs collègues.

M. Leroux informe de la tenue, le 14 mai, d'une école de printemps sur l'intégration des concepts de développement durable dans l'enseignement, destinée aux professeurs et chargés de cours de l'Université de Montréal. Cette école est organisée en collaboration avec Polytechnique Montréal et HEC Montréal, dans le cadre du projet *Construire l'avenir durablement* au sein du Laboratoire d'innovation. Il y aura également lancement d'une boîte à outils pour aider les professeurs et enseignants à intégrer les concepts de développement durable à leur enseignement. Il les invite à s'y inscrire.

M. Arsenault informe qu'en vue de la prochaine séance de l'Assemblée universitaire, il va déposer au Comité de l'ordre du jour un document concernant l'enseignement en multimodal. Il invite les personnes intéressées à recevoir une copie de ce document à communiquer avec lui.

#### AU-0626-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Molotchnikoff dit avoir appris dans *La Presse* que les professeurs de l'École Polytechnique ont reçu une prime de 4500 \$ pour l'excès de travail attribué à la préparation des cours dans le contexte de la COVID-19. Il demande pourquoi les professeurs de l'Université ne sont pas traités de la même manière et n'ont pas une telle prime.

Le recteur rappelle que l'École Polytechnique est un établissement affilié qui prend ses propres décisions en matière de relations de travail. Il fait remarquer que cette question concerne les relations de travail et ne relève pas des prérogatives de l'Assemblée ; néanmoins pour ce qui est de l'UdeM, il informe que la question du versement d'une prime a été évaluée par la direction à l'automne et que celle-ci a choisi de ne pas verser de prime de cette nature, mais d'offrir des jours de congé autour de la période des Fêtes.

M. Saul demande l'avis du recteur concernant les diverses démarches parallèles en cours entreprises par des universités et, d'autre part, par le gouvernement, relativement à la liberté d'expression. L'Université Laval et l'UdeM, notamment, sont à élaborer des énoncés tandis que le gouvernement a mis sur pied un comité d'experts chargé d'élaborer soit un énoncé, soit une loi, ou peut-être les deux. Il se questionne à savoir comment cela va s'agencer lorsque le gouvernement aura émis son énoncé ou sa loi. Est-ce que l'énoncé de l'UdeM sera subordonné à celui du gouvernement ? Le remplacera-t-il ? Bref, comment tout cela va-t-il s'articuler ?

Le recteur indique que l'on ne peut anticiper ce que le gouvernement fera. Tel qu'il l'a affirmé dans d'autres contextes, il estime qu'il appartient à la communauté de l'UdeM de débattre de la portée et de la manière dont elle conçoit et veut mettre en œuvre la liberté d'expression en contexte universitaire, et ce, dans le cadre de la Mission du recteur sur la liberté d'expression à l'Université de Montréal. S'il y a un texte législatif, l'UdeM s'ajustera. À son avis, le gouvernement ne pourra pas aller plus loin qu'un énoncé de principe général qui va réaffirmer l'importance de la liberté académique et de la liberté d'expression en contexte universitaire. L'Université devra quand même avoir des moyens pour mettre en œuvre ces concepts dans le cadre de son milieu de vie et de ses processus. Il estime que l'exercice auquel l'Université se livre est opportun et se déroule au bon moment. À son avis, compte tenu des mesures initiées par le gouvernement, l'Université n'a pas le choix de mener cette démarche et d'affirmer l'autonomie des établissements universitaires sur ce terrain du point de vue des valeurs.

M. Saul se dit d'accord que les universités devraient être maîtresses de leur fonctionnement et qu'il leur appartient d'exprimer ce qu'est la liberté d'expression en contexte universitaire. Il demande ce que fera l'Université si l'UdeM produit un énoncé et que de son côté le gouvernement produit le sien.

Le recteur réitère que, selon lui, il n'est pas opportun que l'Université arrête son processus et attende que le gouvernement ait terminé sa délibération pour faire sa réflexion. Il y a la nécessaire affirmation de l'autonomie universitaire dans la poursuite d'un dialogue sur cette question à l'interne. On ne peut anticiper sur ce que le gouvernement va produire. S'il s'agit d'un énoncé, l'UdeM pourra déployer la liberté d'expression à partir des délibérations qu'elle aura menées. S'il s'agit d'un texte législatif avec une portée normative, l'Université s'adaptera. En attendant, il lui faut affirmer l'autonomie de l'institution universitaire en poursuivant son propre dialogue.

M. Lévesque-Groleau fait part de difficultés à joindre les ressources humaines dans des délais raisonnables : on doit remplir un billet électronique, il s'avère difficile de parler à un membre de l'équipe, ce qui rajoute des délais de traitement pour des demandes fort simples qui prennent du temps à être résolues, ce qui cause stress et problèmes aux employés. Il demande à M. Courchesne quelles sont ses intentions afin de s'assurer que la direction des ressources humaines puisse offrir le service auquel les employés de l'UdeM sont en droit de s'attendre dans le mode virtuel actuel.

M. Courchesne dit prendre connaissance de ce qui est mentionné à l'effet des retards ; on lui a fait part de signalements à cet égard, mais en général il constate que le suivi se fait plutôt bien. Pour ce qui est du contexte actuel, il informe qu'une opération d'évaluation des services est menée actuellement par la DRH afin d'établir un plan pour s'assurer que les problèmes qui peuvent être constatés soient identifiés et résolus. À très court terme, si des problèmes particuliers sont constatés, il invite à les lui signaler, il fera le suivi avec la DRH.

Relativement à la correspondance déposée, M. Arsenault demande au recteur qui est responsable du dossier de l'amiante en ce qui concerne le cas de M. Renaud : est-ce le Conseil de l'Université ? Et dans combien de temps aura-t-on une réponse ?

Le recteur indique que, pour chaque cas, un examen est fait en fonction de la situation particulière, sous l'autorité du vice-rectorat aux affaires professorales et aux ressources humaines. Ce dossier n'a pas été l'objet de discussion au Conseil de l'Université. On est à l'étape de l'analyse de la demande qui a été faite. Il réitère que le consensus scientifique a établi que la présence de fibres d'amiante dans les matériaux de surface ne présente pas en soi un risque pour la santé tant qu'elles sont inertes, ce qui est le cas à l'UdeM. Les mesures sont prises pour faire le suivi de la situation actuelle, par exemple des tests d'air ont été menés récemment dans divers pavillons pour s'assurer de la qualité de l'air et que les espaces de travail de la communauté universitaire sont des espaces sécuritaires. Le dossier dont on parle est encore à l'étude pour déterminer s'il y a eu ou non exposition en milieu de travail, à quel niveau et dans quelle mesure l'UdeM pourrait être responsable de cette maladie. Il réitère que s'il s'avère à l'issue du processus que c'est imputable à l'UdeM, l'Université va prendre ses responsabilités. Il ne peut répondre pour ce qui est du délai.

Le processus d'examen et d'expertise est en cours et il espère que cela va se dérouler promptement. Il n'est pas en mesure de dire combien de temps cela prendra, mais c'est certainement une question de semaines.

Sur cette question de l'amiante, Mme Guay fait part d'une préoccupation de collègues professeurs du Département de sociologie qui ont souligné que la question ne porte pas seulement sur la situation actuelle, mais sur les travaux de désamiantage effectués en 2011-2012 ; les professeurs sont très inquiets parce que ce désamiantage a été fait sans qu'on leur ait donné de consignes de sécurité à propos de la poussière d'amiante. Il est fait rapport des interventions effectuées pour la période actuelle, mais l'on souhaite que les instances se penchent aussi sur cette période antérieure.

Le recteur répond que c'est le cas puisque ce sont des dossiers qui remontent à cette période qui ont été examinés. Dans ces dossiers des analyses doivent être faites à partir des archives et des mesures prises à cette époque. On lui dit que les meilleures pratiques de désamiantage avaient été prises dans le cadre des travaux évoqués, en particulier au pavillon où se trouve le Département de sociologie. Cet exercice est en cours à l'égard de cette période tout autant qu'à l'égard de la période actuelle. Il se soucie autant de faire l'analyse rigoureuse de ce qui s'est passé dans les très peu nombreux dossiers où la présence d'amiante est alléguée comme étant une source d'une maladie professionnelle, mais aussi d'assurer que tous soient confiants que leur espace de travail actuel est sécuritaire. Il assure que les deux volets sont sur le radar de la direction.

#### AU-0626-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

Le recteur fait un bref rapport de la situation à l'Université dans le contexte de la COVID-19 qui a connu peu de changements depuis le mois de décembre. Il souligne notamment qu'après avoir reçu les autorisations du gouvernement, la présence des professeurs et d'étudiants sur le campus pour les activités d'enseignement a été accrue. La Direction de la prévention et de la sécurité ainsi que les brigades étudiantes ont rapporté quelques cas de membres de la communauté universitaire dont le comportement n'était pas conforme aux directives de la Santé publique, par exemple pour ce qui est du port du masque. Lorsque des cas sont signalés, l'Université intervient pour s'assurer du respect des mesures sanitaires afin de faire en sorte que l'Université demeure à l'abri des éclosons.

Tel qu'évoqué précédemment par la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, un suivi est fait au sujet de la santé psychologique des étudiants et de la persévérance et de la réussite. On porte également une attention aux effets du télétravail sur le personnel administratif et de soutien ainsi qu'aux effets différenciés de la pandémie pour le personnel enseignant, en particulier pour les jeunes professeurs en début de carrière, les professeurs sans permanence et les femmes. On constate que la pandémie sert de révélateur à des situations qui méritent une attention en ce qui concerne l'équité. Il assure que la direction est consciente de ces enjeux et s'intéresse aux moyens d'en atténuer les effets.

Pour ce qui est de l'automne 2021, on travaille à la reprise des activités d'enseignement sur le campus, qui se fera de manière progressive. Il y aura encore des cours multimodaux et à distance. On suit de près les indications de la Santé publique et les occasions d'augmenter la présence des étudiants et étudiantes sur le campus. Les étudiants internationaux doivent s'attendre à devoir se présenter sur le campus à l'automne pour des cours en présentiel. On se préoccupe des délais observés dans l'obtention des visas et documents d'immigration ; le vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux fait les suivis auprès des étudiants internationaux pour s'assurer qu'ils amorcent dès maintenant les démarches en vue d'obtenir leur visa pour venir au Canada. On prévoit un retour complet sur le campus à l'hiver 2022. Pour le personnel, on continue de privilégier, conformément aux indications de la Santé publique, le travail à distance. Avec l'augmentation des activités pédagogiques en présentiel sur les campus à l'automne, certains groupes d'employés pourraient être appelés à venir travailler sur les campus.

M. Lippé mentionne que lors du conseil de la Faculté de médecine il a été suggéré que les cours se tiendraient à distance pour les grands groupes de 50 à 100 étudiants ; ces étudiants ne viendraient pas sur le campus. Il demande des précisions à ce sujet ainsi que pour les délais pour les visas.

Le recteur indique que l'enjeu des grands groupes est de trouver des salles assez grandes pour respecter les mesures de distanciation probablement encore requises à l'automne qui, selon les informations actuelles, seraient d'environ un mètre.

Mme Béliveau confirme que l'Université compte très peu de salles pour 150 personnes et plus qui permettent de répondre à une distanciation d'un mètre, qui est l'hypothèse que la Santé publique envisage actuellement pour l'automne. Donc, pour les grands groupes, la majorité des cours se tiendront à distance. Pour le reste, ce sont les facultés qui gèrent leur trimestre en fonction de l'ensemble des groupes et des activités, ce qui fait que la situation peut varier d'une faculté à l'autre.

M. Lippé observe que ces facultés vont se disputer les mêmes salles.

Mme Béliveau indique que plusieurs mesures sont explorées : cours multimodaux, cours hybrides, cours où tous les étudiants ne sont pas en présentiel toutes les semaines afin de permettre de mettre trois groupes dans une même plage horaire dans la même salle aux trois semaines. Il y a également les plages horaires habituellement moins utilisées qui permettront de se donner des marges de manœuvre. Elle convient que des ajustements seront à faire.

En ce qui concerne les délais, Mme Amiraux indique qu'elle ne peut donner de chiffres précis parce que les délais pour les permis changent régulièrement et varient considérablement selon les pays. Elle invite à consulter le site d'Immigration Canada à ce sujet. Le Bureau des étudiants internationaux a avisé les étudiants internationaux qu'il leur faut entamer dès maintenant les démarches administratives pour venir sur le campus en septembre. On ne sait pas ce qu'il pourrait advenir des inscriptions des étudiants qui ne sont pas dans la capacité de venir et de se présenter sur le campus en septembre.

M. St-Aubin mentionne qu'il a été souhaité au sein de son assemblée départementale qu'à l'automne prochain les examens se tiennent sur le campus, tant pour l'examen intra que le final. Dans le contexte de la campagne de vaccination qui semble s'accélérer, on ne sait pas si des étudiants pourront encore demander des dérogations pour ne pas faire l'examen sur le campus même si, pour la grande majorité, cela se fera sur le campus. Au trimestre dernier, il a dû faire la gestion des accommodements raisonnables à cet égard. Pour l'automne prochain, il demande s'il serait possible que la direction de l'Université, la FAS ou le SAFIRE prennent en charge d'accorder ces dérogations, plutôt que les professeurs. De plus, le SAFIRE pourrait faire passer ces examens à la maison et les surveiller par Zoom.

Mme Béliveau dit avoir pris note de la demande.

M. Bouchard dit avoir pris note de la suggestion et en discutera avec les responsables du SAFIRE. Il mentionne par ailleurs que la question a été discutée avec tous les directeurs et directrices de la Faculté et qu'il n'y a pas une réponse unique concernant la présence aux examens. On travaille avec l'hypothèse que l'on serait en mesure d'augmenter de manière substantielle les examens en présentiel



pour les cours de l'automne ; cela se fera au cas par cas selon les besoins pédagogiques des différents programmes.

M. Molotchnikoff fait part qu'à compter de demain, et pour une période d'environ six mois, le bâtiment B du complexe des sciences va servir de centre de vaccination, ce qui, dit-il, occasionnera des contraintes pour ceux qui continuent d'y travailler. Il demande s'il ne serait pas prudent de vacciner en priorité le personnel et les étudiants qui y travaillent et qui seront à proximité des personnes qui viendront se faire vacciner. Il souhaiterait que le personnel et les étudiants soient entièrement rassurés. Par ailleurs, il se dit heureux que l'UdeM fasse des efforts pour donner des bourses d'excellence COVID pour aider les étudiants.

M. Filteau indique que l'Université a acquiescé à la demande formulée par le gouvernement. Il assure qu'il n'y a pas de risques associés à un va-et-vient, puisque la zone de vaccination est entièrement séparée des espaces occupés par le personnel et les étudiants, il s'agit d'une zone fermée, isolée du reste du bâtiment avec des portes séparées pour entrer et pour sortir. La question de la sécurité a été prise en compte de manière sérieuse, la présence de gardiens notamment est prévue. Par ailleurs, il signale que c'est le gouvernement qui détermine les priorités de vaccination selon ses critères.

M. Molotchnikoff est d'avis que ce n'est pas aussi étanche que le prétend M. Filteau et, d'autre part, que si le gouvernement demande de l'espace, il doit en assumer la responsabilité et vacciner le personnel.

M. Filteau réitère sa réponse précédente.

M. Saul évoque qu'en France, il y a quelques semaines, le gouvernement avait confié la gestion de la pandémie à un cabinet-conseil. Il demande si l'UdeM a eu au recours aux services d'une entreprise externe pour la gestion de la pandémie.

M. Filteau confirme que non.

Mme Béliveau ajoute que l'Université a une excellente école de santé publique et qu'elle bénéficie des conseils de ses experts du campus.

Référant aux journées de reconnaissance accordées par l'Université au personnel de l'Université pour les efforts importants de l'automne, mentionnées par le recteur, M. Arsenault demande à M. Courchesne si l'on a prévu tenir un sondage auprès des professeurs et des chargés de cours pour leur demander s'ils ont pu profiter de ces journées. Pour sa part, il n'a pu le faire en raison du travail de correction de l'automne et de la préparation du trimestre de l'hiver. Il estime qu'il serait bien de vérifier si c'est une mesure qui convient et s'il y aurait lieu de s'y prendre autrement à l'avenir.

M. Courchesne indique qu'il n'a pas été prévu de le faire, mais prend note de la suggestion. Il rappelle une autre mesure qui a été offerte, soit le report d'une semaine du début des enseignements au trimestre d'hiver, mesure dont plusieurs se sont prévalus.

AU-0626-8 **ÉLECTION D'UN PROFESSEUR OU D'UNE PROFESSEURE À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

2021-A0021-0626<sup>e</sup>-626, 627

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'un professeur ou d'une professeure à la Commission des études ; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Monsieur David Décary-Hétu  
Professeur agrégé  
École de criminologie  
Faculté des arts et des sciences

Madame Josée Dubois  
Professeure titulaire  
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire  
Faculté de médecine

Monsieur Joseph-Omer Dyer  
Professeur agrégé  
École de réadaptation  
Faculté de médecine

Madame Solange Lefebvre  
Professeure titulaire  
Institut d'études religieuses  
Faculté des arts et des sciences

Monsieur Stéphane Molotchnikoff  
Professeur titulaire  
Département de sciences biologiques  
Faculté des arts et des sciences

Monsieur Guy Rousseau  
Professeur titulaire  
Département de pharmacologie et physiologie  
Faculté de médecine

L'Assemblée procède au scrutin. Au terme du deuxième tour, Mme Josée Dubois est déclarée élue avec 59 % des voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme à la Commission des études pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2025 :

- Mme Josée Dubois, professeure titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine.

AU-0626-9

**PROPOSITION DE CRÉATION D'UN COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT  
DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE (CAPS)**

2021-A0021-0626<sup>e</sup>-628, 628 amendé

Le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, rappelle qu'il avait annoncé lors de la séance précédente que son vice-rectorat proposerait la création d'un comité d'accompagnement de la planification stratégique. Il présente le mandat et la composition proposés, consignés au document 2021-A0021-0626<sup>e</sup>-628. Il propose une correction à la composition, qui vise à énoncer plus clairement que le Comité compte deux chargés de cours : l'amendement consiste à remplacer « un chargé de cours ou une chargée de cours (1) » par « deux chargés ou chargées de cours (2) ». L'Assemblée accepte cette modification. Quant au mandat du Comité, le vice-recteur souligne qu'il reprend pour l'essentiel le mandat du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI) qui avait été créé par l'Assemblée universitaire pour accompagner la précédente

planification stratégique, mais y ajoute un rôle d'idéation. La composition ainsi modifiée et le mandat du Comité d'accompagnement de la planification stratégique s'énoncent comme suit :

### **Mandat**

Le mandat du Comité d'accompagnement est de suivre l'avancement de la démarche de réflexion liée à l'élaboration de la planification stratégique de l'université, de fournir sa rétroaction à l'égard des projets envisagés et de nourrir la réflexion de l'Assemblée universitaire à propos de l'évolution des travaux ;

Le Comité d'accompagnement :

- reçoit périodiquement les rapports du vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques (« le vice-recteur ») quant à l'état d'avancement des travaux d'élaboration de la planification stratégique, et ce, jusqu'à la conclusion du processus ;
- fournit au vice-recteur, et à son équipe, des idées quant à l'élaboration de la planification stratégique ;
- effectue l'analyse des propositions sur la planification stratégique afin de nourrir les réflexions de l'Assemblée universitaire ;

Le président ou la présidente du comité, ou le comité au besoin, rencontre le vice-recteur.

### **Composition — 11 membres**

#### **Élection par l'Assemblée universitaire**

Un officier ou une officière académique (1), à la présidence du comité ;

Trois (3) professeurs ou professeures, provenant idéalement des champs 1) des sciences de la vie ; 2) des sciences sociales et humaines et des lettres ; 3) des sciences de la nature et du génie, et à différentes étapes de la carrière professorale. En outre, la présence d'un professeur clinicien ou d'une professeure clinicienne parmi ces trois membres du personnel enseignant serait utile.

Deux chargés de cours ou chargées de cours (2) ;

Un étudiant ou une étudiante (1) ;

Un ou une (1) membre parmi les cadres, professionnels et professionnelles de l'Assemblée universitaire ;

Un ou une (1) membre du personnel de soutien membre de l'Assemblée universitaire.

#### **Nomination par le Conseil des diplômés**

Un ou une (1) membre de l'Association des diplômés de l'UdeM.

#### **Nomination par le rectorat**

Un professeur ou une professeure (1) membre de l'équipe de la planification stratégique agira à titre de personne-ressource.

L'Assemblée est invitée à présenter ses questions et commentaires.

Mme Guay s'informe si, comme dans le cas du CEPTI, les membres de ce comité sont tous nommés parmi les membres de l'Assemblée universitaire.

M. Gaudreault-DesBiens confirme que les neuf premiers membres seront élus parmi les membres de l'Assemblée universitaire.

La présidente des délibérations note que cela n'est pas précisé dans la proposition.

Mme Desforbes demande si c'est ce comité qui recevra les personnes qui participeront aux consultations, suivant la formule de la Mission du recteur sur la liberté d'expression à l'UdeM. Et, le cas échéant, est-ce ce comité qui va produire le rapport qui sera présenté à l'Assemblée universitaire ?

M. Gaudreault-DesBiens explique que c'est l'équipe de la planification stratégique qui va rencontrer les intervenants, mais celle-ci va rendre compte de ses échanges au Comité d'accompagnement de la planification stratégique. Il souligne que le rôle de ce comité n'est pas d'élaborer la planification stratégique, mais d'accompagner la planification stratégique.

M. Saul dit accueillir avec beaucoup d'enthousiasme cette initiative inspirée par le CEPTI qui a été une formule qui a bien réussi pour l'étude de la Charte et des Statuts. Il note qu'il n'est pas précisé dans la composition proposée que l'officier, les professeurs, les chargés de cours et les étudiants doivent être des membres de l'Assemblée universitaire ; il suggère que cela soit ajouté.

M. Gaudreault-DesBiens indique que cela sera corrigé.

M. Saul demande ensuite des précisions concernant l'équipe de la planification stratégique mentionnée à la dernière ligne.

M. Gaudreault-DesBiens indique que cette équipe comprend les deux vice-recteurs associés, M. Vincent Larivière et Mme Catherine Régis, ainsi que son adjointe, Mme Céline Martinez. C'est cette équipe qui va mener les rencontres avec des parties prenantes de l'interne et de l'externe.

Relativement au mandat, M. Saul signale que le CEPTI avait également proposé des idées et, en outre, avait réalisé des mandats particuliers qui lui avaient été confiés par l'Assemblée universitaire. Il demande s'il y aurait lieu d'ajouter une ligne disant que le Comité est mandaté par l'Assemblée universitaire pour effectuer des analyses qu'elle pourrait souhaiter. Il en fera la proposition au moment opportun.

M. Gaudreault-DesBiens dit ne pas avoir d'objection à faire cet ajout.

Mme Gariépy note que le Comité ne compte qu'un siège réservé aux étudiants, alors qu'habituellement les comités universitaires comptent deux sièges, un pour l'AGEEFEP et un pour la FAÉCUM. Elle annonce qu'elle proposera que la composition compte deux étudiants, un provenant de la FAÉCUM et un de l'AGEEFEP.

M. Arsenault demande quel est l'horizon pour la planification stratégique.

M. Gaudreault-DesBiens rappelle que l'horizon est de 10 ans, soit jusqu'en 2030.

Dans ce contexte, M. Arsenault suggère de préciser la durée du mandat des personnes nommées à ce comité.

M. Gaudreault-DesBiens se dit d'accord avec la suggestion.

M. Simonet félicite M. Gaudreault-DesBiens pour la composition du comité qui inclut un diplômé, se disant heureux de voir que la contribution des diplômés apportera ses effets sur ce comité.

Aucune autre intervention n'étant présentée, l'Assemblée procède à l'étude des amendements suggérés.

Faisant suite aux échanges, M. Gaudreault-DesBiens accepte d'intégrer les amendements suivants à sa proposition :

Dans la composition :

- à la suite d' « un officier ou une officière académique », l'ajout de « membre de l'Assemblée universitaire » ;
- à la fin de la section relative aux trois membres professeurs, l'ajout de la phrase suivante : « Les trois professeurs doivent être élus membres de l'Assemblée universitaire ».

En ce qui a trait au mandat,

- à la suggestion de M. Saul, l'ajout d'un quatrième point libellé qui s'énonce comme suit : « et peut être mandaté par l'Assemblée universitaire pour effectuer les analyses qu'elle pourrait souhaiter ».

Relativement au commentaire de M. Arsenault concernant la durée du mandat des membres, M. Gaudreault-DesBiens propose un mandat de deux ans. Il explique que bien que l'horizon de la planification stratégique soit de 10 ans, son élaboration s'étalera sur un horizon plus rapproché, ainsi on prévoit déposer une proposition de planification stratégique vers décembre 2021. Dans ce contexte, un mandat de deux ans lui semble approprié.

M. Arsenault se dit en accord.

Mme Guay fait un point d'ordre : elle avait l'impression que la proposition de M. Saul, à l'effet que les membres nommés par l'Assemblée universitaire sont des membres élus de l'Assemblée, incluait tous les membres du Comité, or elle constate que ce n'est pas le cas pour les chargés de cours et les étudiants. Elle demande que cela soit spécifié également pour ces deux groupes.

M. Gaudreault-DesBiens se dit d'accord, cet ajout est intégré à sa proposition.

L'Assemblée procède ensuite à la considération de la proposition de Mme Gariépy qui vise à remplacer un étudiant ou une étudiante par « un étudiant ou une étudiante nommé par la FAÉCUM et un étudiant ou une étudiante nommé par l'AGEEFEP ». La proposition est appuyée.

M. Gaudreault-DesBiens se dit d'accord à intégrer cet amendement à sa proposition. Bien que cela porte le nombre de membres à 12, compte tenu des précédents et de l'importance d'avoir une représentation des deux associations étudiantes, cela est justifié.

Relativement à l'amendement apporté à la demande de M. Saul, M. Arsenault veut savoir si le libellé exact qui a été adopté est « membres de l'Assemblée universitaire qui sont professeurs » ou « membres de l'Assemblée universitaire qui siègent à titre de représentants du corps professoral ».

M. Gaudreault-DesBiens indique que le libellé est à l'effet que les trois professeurs doivent être élus membres de l'Assemblée universitaire.

M. Arsenault demande s'ils pourraient être des doyens, des vice-recteurs ou des professeurs retraités.

M. Gaudreault-DesBiens reconnaît que, techniquement, cela est possible, des officiers académiques étant des professeurs, mais ce n'est pas ce qui est visé.

M. Saul suggère de préciser « trois professeurs ou professeures, membres élus de l'Assemblée universitaire ».

M. Gaudreault-DesBiens se dit d'accord.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité telle que modifiée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire approuve la création du Comité d'accompagnement de la planification stratégique conformément au document 2021-A0021-0626<sup>e</sup>-628 amendé.

AU-0626-10

### **RAPPORT D'ÉTAPE DE LA MISSION DU RECTEUR SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Mme Amiraux fait un bref rapport d'étape des activités de la Mission. Les membres sont entrés en fonction le 1<sup>er</sup> février. La Mission a amorcé ses auditions le 12 mars dernier. Elle fait part des modalités de travail établies par le Comité pour les audiences, lesquelles seront réévaluées en avril pour voir si des séances seront ajoutées en avril ainsi qu'en mai afin de permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de rencontrer le Comité. Sur le plan de la participation, à ce jour, 18 personnes ont été rencontrées et 21 personnes ont transmis un témoignage écrit. La Mission a prévu divers moyens de communication pour informer les membres de la communauté des prochaines dates d'audiences ainsi que des mesures pour accommoder les personnes afin de faciliter la participation de tous. Enfin, les organismes constitués sont invités à exprimer leur intérêt à présenter leur point de vue en regard des aspects suivants : les conditions de l'exercice de la liberté d'expression dans un contexte universitaire en tenant compte du rôle que les divers membres de la communauté universitaire remplissent et pourraient remplir ; et les attentes par rapport à la manière dont l'Université, en tant qu'institution, pourrait favoriser l'exercice de la liberté d'expression à l'Université de Montréal, notamment dans ce qui relève plus précisément de la liberté universitaire. Elle ajoute que la Mission a fait le choix de se concentrer en priorité sur ce qui se fait et se dit à l'UdeM,

M. Saul demande si les audiences se tiennent en personne ou par Zoom, et combien de temps est accordé à chaque personne qui se présente devant le Comité.

Mme Amiraux rappelle que l'on est soumis au respect des consignes sanitaires. Une demande a été faite au comité régissant les mesures en lien avec la COVID-19 pour voir la possibilité de rencontrer les personnes en présence ; cependant, dans le contexte actuel il est convenu que les audiences se tiennent par Zoom. Le site Web sera ajusté pour refléter cette situation. La durée des rencontres est de 15 minutes.

M. Arsenault a constaté que le site Web consacré à la consultation offre la possibilité de soumettre un commentaire ou un point de vue écrit. Cependant, les participations par écrit doivent être d'un maximum de 1000 mots.

Mme Amiraux indique que ce format vise à offrir une option aux personnes qui souhaitent présenter un commentaire bref. Cependant, il est possible aussi d'y joindre un document.

M. Molotchnikoff signale que *Le Point* de cette semaine porte sur cette question de la liberté d'expression.

Mme Guay demande des précisions concernant les sujets sur lesquels les organismes constitués, qui souhaitent déposer un mémoire, sont invités à s'exprimer.

Mme Amiraux rappelle que cela est mentionné dans le courriel qui a été diffusé à la communauté. Elle réitère que la première attente concerne les conditions de l'exercice de la liberté d'expression dans un contexte universitaire en tenant compte du rôle que les divers membres de la communauté universitaire remplissent et pourraient remplir. La deuxième concerne les attentes par rapport

à la manière dont l'université, en tant qu'institution, pourrait favoriser l'exercice de la liberté d'expression à l'Université de Montréal, notamment dans ce qui relève plus précisément de la liberté universitaire.

M. Janosz demande s'il est prévu au terme de l'opération d'avoir la liste des personnes qui se sont manifestées, afin d'avoir une idée de la représentativité des participants.

Mme Amiraux résume le profil des participants. Parmi les 18 personnes qui ont manifesté leur intérêt à rencontrer la Mission : 2 membres du personnel de soutien, 7 membres du corps enseignant et 9 étudiants et étudiantes. Parmi les 21 personnes qui ont transmis un texte écrit : 8 membres de la communauté enseignante, 9 étudiants et étudiantes, 2 chargés de cours, 2 membres du personnel de soutien administratif. Un tableau statistique succinct des participants sera dressé ; si des personnes autorisent qu'on les cite, leurs propos seront inscrits dans le rapport.

#### AU-0626-11 **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

2021-A0021-0626<sup>e</sup>-629

Le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, souligne que ce premier cadre stratégique en développement durable de l'UdeM a été élaboré par l'équipe du développement durable, mais qu'il est aussi le reflet de ce qui se fait à l'Université depuis quelque temps. Beaucoup d'efforts ont été faits pour identifier des indicateurs et des pistes de solution. Il souligne que la dimension académique est très importante dans l'ensemble et que cette planification s'appuie sur les objectifs de développement durable de l'ONU.

Il cède ensuite la parole à Mme Ann-Isabelle Cojocar, vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable, ainsi qu'à M. Ronald Jean-Gilles, directeur, Unité du développement durable, pour la présentation du cadre stratégique en développement durable 2021-2023, consigné au document 2021-A0021-0626<sup>e</sup>-629.

Mme Desforges demande à M. Gaudreault-DesBiens s'il est prévu que cette planification stratégique en développement durable s'intègre dans la planification stratégique de l'Université de manière à éviter que cela soit une action en silo menée par une unité, mais qu'elle fasse plutôt partie des grandes ambitions de l'UdeM.

M. Gaudreault-DesBiens rappelle qu'il avait mentionné, lors de l'Assemblée universitaire du 25 janvier dernier, qu'un des principes fondamentaux de la planification institutionnelle était le principe de subsidiarité ; dans cet esprit, la planification stratégique faite à l'échelle de l'Université ne se substitue pas aux planifications de différents secteurs, mais construit sur celles-ci. On veut mettre l'accent sur la valeur ajoutée que l'action de l'Université dans son ensemble apporte par rapport aux planifications stratégiques particulières. On ne veut pas fonctionner en silo ni en vase clos. Dans les consultations qui ont été amorcées, les enjeux de développement durable sont ressortis comme étant des éléments importants.

Mme Cojocar abonde dans le même sens : on mise sur la participation de tous et l'on souhaite éviter de travailler en silo.

M. Saul fait part d'une observation qui lui a été faite par un architecte au sujet du thème 4, gérer le parc immobilier de façon durable, à la page 9 de la présentation, notamment le point construction, rénovation et démolition - exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement des locaux de manière écoresponsable. Il semblerait que la manière la plus écoresponsable de faire à cet égard est d'utiliser du préusiné parce que les travaux sur place perturbent le milieu et ont un effet non bénéfique. Il demande si cette idée fait partie des approches considérées.

M. Filteau indique qu'un groupe de travail sera formé, incluant des gens de la Faculté de l'aménagement ; ce groupe pourra se pencher sur ces idées. Dans certaines applications, ce genre

d'infrastructures pourrait être envisagé. Par contre, le préusiné n'est pas adapté aux rénovations du pavillon Roger-Gaudry.

Mme Ferland-Dufresne évoque des préoccupations dont lui ont fait part des collègues cadres et professionnels, notamment en lien avec le compost, l'approvisionnement responsable, l'efficacité énergétique de l'institution. Elle demande si des actions ambitieuses ont été prévues sur ces aspects dans l'horizon de ce plan 2021-2023.

Mme Cojocarú explique que dans un premier temps, un travail a été fait de rassembler toutes les initiatives qui sont prises ou envisagées pour les soumettre aux groupes de travail chargés d'identifier les priorités des plans d'action. Donc le travail portera d'abord sur des actions sur lesquelles on travaille depuis plusieurs années et, par la suite, on verra quelles nouvelles actions pourront être intégrées dans un deuxième un plan d'action.

M. Jean-Gilles ajoute que la cible la plus ambitieuse, déjà connue, est d'attendre la carboneutralité en 2040.

En lien avec le thème 3, notamment l'objectif de réduire l'intensité carbone du portefeuille du fonds de dotation, M. Arsenault demande ce qu'il en est des autres fonds, placements et investissements que l'Université détient : a-t-on déjà des résultats probants sur ce plan ? Et peuvent-ils être inclus dans cette planification ?

M. Filteau explique que l'Université a deux fonds : le fonds de dotation, au montant d'environ 360 M\$, sous la responsabilité du Comité exécutif, pour lequel on a annoncé récemment l'orientation visant une réduction de l'empreinte carbone de 35 % d'ici 2030. L'autre fonds est le régime de retraite, d'une valeur d'environ 4,5 milliards \$, qui est dirigé par un comité fiduciaire, en vertu de la Loi. Le régime de retraite a adopté la même orientation.

#### AU-0626-12 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 19 avril 2021, à 14 heures.

#### AU-0626-13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 33.